

Projet : *Centre d'Excellence Régional pour la Maîtrise de l'Electricité (CERME)*

Pays (Emprunteur) : *Togo*

Source de financement : *Crédit IDA 6512-TG (Banque Mondiale)*

Don IDA 536IDA (Banque Mondiale)

RETRAITE DE CONCEPTION DES INTRANTS RELATIFS AUX ETUDES ARCHITECTURALES, TECHNIQUES COUPLEE D'UN ATELIER DE VALIDATION DESDITS OUTILS ET D'APPROPRIATION DES ACTIONS, ACTIVITES, JALONS ET MECANISME DE MISE EN ŒUVRE DU CERME PAR LES ACTEURS IMPLIQUES

TERMES DE REFERENCE

1- Justification de la retraite

Dans le cadre du Projet des Centres d'Excellence de l'enseignement supérieur de l'Afrique pour un impact sur le développement (CEA-Impact) initiés par la Banque Mondiale pour améliorer la qualité, la quantité et l'impact sur le développement de l'enseignement postuniversitaire en Afrique de l'Ouest et du Centre y compris Djibouti, le Gouvernement du Togo a obtenu de l'Association Internationale pour le Développement (IDA), un financement pour la mise en œuvre des activités du Centre d'Excellence Régional pour la Maîtrise de l'Electricité (CERME) de l'Université de Lomé. L'objectif du projet est de produire des diplômés qualifiés et des innovations permettant de répondre à des défis de développement régional spécifiques dans le secteur de l'électricité. Le plan d'actions du CERME comporte quatre axes : i) excellence dans l'enseignement supérieur et la formation professionnelle, ii) excellence dans la recherche, iii) impact de développement et iv) bonne gouvernance et coordination du Projet.

Afin de contribuer à l'atteinte efficace et efficiente de ces objectifs, il est prévu les travaux de construction de l'immeuble devant abriter l'administration, les salles de cours ainsi que les laboratoires du CERME conformément au plan de jalonnement **RLD 4.3.2 JALON 2** relatif aux Travaux de construction des infrastructures pédagogiques et de recherche. La production et mise à disposition de l'Entrepreneur, des plans architecturaux (par l'entremise des études géotechniques, topographiques, génie électriques) constitue des éléments fondamentaux pour la réalisation selon les règles de l'art des travaux de cet immeuble d'une part et surtout de lui permettre de livrer des ouvrages de qualité d'autre part. D'où la pertinence et la nécessité d'une étude technique ou d'avant-projets détaillés commanditée par un Consultant indépendant spécialisé en la matière en vue de parvenir à ces livrables.

Pour ce faire, le CERME a prévu au titre du Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA 2021) et Plan de Passation de Marchés (PPM 2021) (PTBA et PPM 2021 sont validés par l'Avis de Non Objection de la Banque Mondiale), la « Sélection d'un cabinet d'architecture pour l'élaboration des plans architecturaux du bâtiment principal et des plateformes techniques du CERME ».

En effet, les présentes études devront se fonder sur des paramètres relatifs à la conception, la ligne de conduite en lien avec la vision, les objectifs, les résultats et la finalité du CERME à travers un document de base servant de ligne de conduite et d'orientation « termes de références » pour l'exécution des prestations (mission) afin de contribuer à faciliter la sélection d'un consultant devant mener les études selon les règles de l'art. Conformément aux exigences et aux bonnes pratiques en matière de passation de marchés, l'implication, la collaboration et la participation effectives et actives des acteurs impliqués pour l'élaboration et la validation des présents termes de références, seraient un atout. D'où la nécessité d'une rencontre des acteurs en un seul tenant pour mieux réussir à cet exercice.

De plus, le contexte de mise en œuvre du CERME, requiert l'implication des acteurs de la chaîne de mise en œuvre qui sont de différentes spécialités. A ce titre, il serait indispensable que ces derniers aient le même niveau d'informations sur la finalité, les objectifs, les résultats attendus, les effets et impacts ainsi les actions, activités, les jalons et DLI et chaînes de résultats (produits et services) du Centre afin de faciliter l'exécution des activités. Ce qui ne pourrait survenir qu'à travers des rencontres d'imprégnation et d'appropriation des documents et outils du projet. D'où également la nécessité d'une rencontre regroupant ces acteurs pour des réflexions et la partage approfondis.

Egalement, pour la mise en œuvre de certaines activités du CERME pouvant affecter l'environnement, la Banque Mondiale exige certains outils notamment les études environnementales et le plan de gestion environnemental et social (PGES) dont l'élaboration des termes de références de la mission est indispensable. D'où la nécessité d'une rencontre de réflexions et d'élaboration de ce document phare.

En outre, après six (06) mois de mise en œuvre du PTBA du centre, il serait judicieux, qu'une mise au point, couplée d'une opportunité d'évaluation à mi-parcours aux fins de relever le niveau d'exécution des activités, les contraintes, les goulots d'étranglement et proposer des mesures d'ajustements d'avancer de mieux avancer.

L'atteinte des livrables attendus des objectifs sus décrits ne pourrait être requise qu'étant à Lomé dans la mesure où la plupart des acteurs sont enseignants chercheurs pris pour d'autres activités qui pourraient entraîner des interférences et influences.

C'est dans cette optique que le CERME, se propose d'organiser une rencontre de conception, de fixation d'une ligne directrice des aspects structuraux, morphologiques, architecturaux, géotechniques, génie civil, génie électrique environnementaux, socio-économiques du bâtiment du CERME devant abriter les salles de classes, les laboratoires et l'administration du CERME d'une part et d'un atelier de validation des deux (02) termes de références et d'appropriation du projet d'autre part.

C'est en cela que se justifient les présents termes de références précisant les objectifs, les résultats et livrables, la méthodologie ou l'approche de déroulement des activités de la retraite.

2- Objectifs de la retraite

La présente retraite a pour objet de mettre au point des outils et mécanismes essentiels pour contribuer à la célérité dans les processus d'atteinte des DLI d'une part et à faciliter l'exécution des activités d'autre part pour l'atteinte efficace et efficiente des résultats du projet.

De façon spécifique, la retraite vise à :

- mobiliser en un seul tenant, les spécialistes domaines en vue d'échanger les idées et partager les expériences pour affiner la ligne conductrice de la conception de la plateforme technique du bâtiment à construire au titre du CERME ;
- matérialiser la ligne directrice en matière de plateformes structurelles, techniques et socio-économico-environnementales de l'immeuble du CERME pour faciliter les études APD pour la conception architecturale et structurale pour les travaux ;
- harmoniser les idées pour l'élaborer les termes de références de la mission d'études architecturales et techniques des travaux de construction du bâtiment du CERME ;
- élaborer les termes de références de la mission d'EIES et d'élaboration du PGES au titre de la mise en œuvre des activités du CERME ;
- amener les acteurs impliqués à la validation des outils phares sus énumérés ;
- amener les acteurs impliqués à s'approprier des outils et mécanismes de mise en œuvre du CERME ;

- évaluer à mi-parcours du PTBA 2021 du CERME ;
- identifier les goulots et contraintes dans la mise œuvre du projet et proposer des orientations ou mesures correctives ;
- produire un (01) rapport, à l'issue de la retraite.

3- Résultats et livrables attendus de la retraite

L'atteinte des objectifs ci-dessus énumérés permettront d'obtenir la retraite, les résultats suivants sont attendus :

- la ligne conductrice de la conception de la plateforme technique du bâtiment à construire au titre du CERME est affinée grâce à la mobilisation en un seul tenant des spécialistes domaines via les échanges d'idées et partages d'expériences;
- la ligne directrice en matière de plateformes structurelles, techniques et socio-économico-environnementales de l'immeuble du CERME pour faciliter les études APD pour la conception architecturale et structurale pour les travaux est matérialisée;
- les termes de références de la mission d'études architecturales et techniques des travaux de construction du bâtiment du CERME, élaborés selon la réglementation nationale et les exigences du bailleur, sont disponibles ;
- les termes de références de la mission d'EIES et d'élaboration du PGES au titre de la mise en œuvre des activités du CERME sont élaborés suivant les exigences du bailleur ;
- les acteurs impliqués ont participé à la validation des outils phares sus énumérés ;
- les acteurs impliqués se sont appropriés des outils et mécanismes de mise en œuvre du CERME ;
- les acteurs de mise en œuvre ont le même niveau d'informations sur le projet ;
- l'évaluation à mi-parcours du PTBA 2021 du CERME est requise ;
- les goulots et contraintes dans la mise œuvre du projet sont identifiés, assortis de mesures correctives et ;
- produire un (01) rapport, à l'issue de la retraite.

4. Méthodologie de mise de la retraite

La retraite se déroulera en deux (02) phases à savoir la phase de proposition de lignes directrices de conception et la phase d'atelier de validation des outils, d'appropriation du projet et d'évaluation à mi-parcours du PTBA.

4.1. Phase de conceptions de lignes directrices et d'outils essentiels relatifs aux prestations

Elle consiste à réunir en commissions, un nombre réduit de responsables et spécialistes domaines pour proposer des lignes conductrices et outils essentiels qui feront l'objet de validation en plénière par tous les acteurs de mise du CERME en vue de contribuer à sélectionner un consultant devant mener des études pour les travaux de construction de l'immeuble du CERME. A cet effet, les commissions mises, sur pied portent sur les conceptions architecturale, spatiale ou structurale, géotechnique, topographique, génie **électrique, génie civil, la commission de conception de la ligne directrice liée aux aspects socio-économico-financiers** et les aspects environnementaux.

Les commissions mettront à disposition des spécialistes domaines pour la proposition des drafts de deux (02) termes de références pour les prestations relatives aux travaux de construction de l'immeuble du CERME. Trois (03) jours sont prévus pour l'atteinte des présents livrables.

4.2. Phase d'atelier de validation des outils, d'appropriation du projet et d'évaluation à mi-parcours du PTBA

Elle sera essentiellement consacrée à la validation des lignes conductrices et outils élaborés par les différentes commissions. Ces outils sont entre autres les termes de références de la mission d'études architecturales, le projet de PGES ainsi que le niveau d'exécution du PTBA 2021 au cours des six (06) premiers mois de l'année courante.

La méthode consiste en un examen des outils élaborés à la première phase en sous-commissions pour recueillir des apports des acteurs en vue de leur enrichissement à l'issue duquel tous ces outils seront validés en plénière.

L'évaluation à mi-parcours du PTBA sera suivie de sa révision et de celle du PPM par les acteurs impliqués. Ce qui permettrait aux acteurs impliqués d'avoir une vision plus élargie du projet. Un présidium sera mis en place à cet effet pour la facilitation des activités de la retraite.

5- Date et lieu de la retraite

La retraite se déroulera sur la période du 09 au 14 août 2021 incluse à l'**hôtel Cristal** à Kpalimé, soit six (06) jours. Cette période scindée en deux (02) phases se présente comme suit :

- Lundi, 09/08 au mercredi, 11/08/2021 : Phase de conceptions d'outils et mécanismes en commissions ;
- Jeudi, 12/08 au samedi, 14/08/2021 : Phase de validation des outils et mécanismes proposés

Les détails sur la période de la retraite se présentent comme l'indique le chronogramme en annexe.

6- Les participants à la retraite

Les participants à la présente retraite sont répartis dans les conditions suivantes :

- pour la phase de réflexions, de conceptions et d'élaboration d'outils et ;
- pour la phase de validation et d'appropriation.

7. Logistique et dispositions pratiques

- Pour faciliter le transport des participants surtout à la phase de conception de lignes et d'outils, une demande sera introduite à la présidence de l'UL pour solliciter un bus. Le carburant et la prise en charge du chauffeur sera gérés par l'organisation.
- Les frais liés aux séjours notamment l'hébergement, le déjeuner et le dîner (réputés libres conformément aux dispositions en vigueur), seront pris en charge par les présents tdr. Toutefois, les participants bénéficieront de deux (02) pauses-café dont l'un le matin et l'autre l'après-midi.
- De même pour ceux qui regagneront le lieu de la rencontre à bord de leur propre véhicule et par taxi-brousse, il est un taux forfaitaire en lien avec la valeur kilométrique dans notre pays, en vue de leur permettre de se faire rembourser les dépenses assujetties. Dans ce cas, les jussifs seront communiqués sur ces dépenses. Il est tout même conseillé le covoiturage et le voyage par compagnie légalement reconnue ou véhicule à même de délivrer une facture ou un reçu de voyage dans notre pays.
- Pour l'organisation et des dispositions pratiques, le Spécialiste en Gestion financière, le Spécialiste en Passation de marchés, le Secrétaire et le Directeur du CERME prendront des dispositions pour mettre les participants dans de meilleures conditions de travail.
- Le rapportage sera assuré par l'organisation.

Fait à Lomé, le 28 juillet 2021

Le Directeur,



Prof. Ayité Sénah Akoda AIAVON
Ingénieur Electroénergéticien

**RETRAITE DE CONCEPTION DES INTRANTS RELATIFS AUX ETUDES ARCHITECTURALES,
TECHNIQUES COUPLEE D'UN ATELIER DE VALIDATION DE VALIDATION DESDITS OUTILS ET
D'APPROPRIATION DES ACTIONS, ACTIVITES, JALONS ET MECANISME DE MISE EN ŒUVRE DU
CERME PAR LES ACTEURS IMPLIQUES**

Phase de matérialisation de lignes conductrices et d'élaboration d'outils essentiels en commissions

Jours	Horaires	Activités	Responsables impliqués
Jour 0	14h-20 h 00	Arrivée et installation des membres des différentes commissions à Kpalimé	Organisation
		1. Phase de conceptions de lignes directrices et d'outils essentiels relatifs aux prestations	
Jour 1	10 h 30-13 h 00	✓ Mots de bienvenue et d'ouverture ; ✓ Cadrage sur la retraite, suivi d'échanges ; ✓ Informations sur les dispositions pratiques ; ✓ Mise en place d'un présidium.	Directeur/SPM/SGF du CERME
	13 h 00-14 h 30	Pause-Libre	Participants
	14h 30-17 h 30	Rappel du CERME (finalité-résultats, livrables, input, output et outcome, responsabilités des acteurs, standing de l'immeuble du CERME)	Directeur du CERME
Jour 2	07 h 30-17h 30	✓ 1 ^{er} jour des travaux en commissions	Présidents des commissions et facilitateur
Jour 3	07 h30-17 h 30	✓ 1^{er} Suite et fin des travaux en commissions ; ✓ Séance de pré validation des outils et de leur compilation ; ✓ Envoi des drafts de documents autres participants pour observations avant les plénières ✓ Arrivée et installation des participants de la 2^{ème} phase	Présidents des commissions et facilitateur
		2. Phase validation des outils conçus, d'appropriation et d'évaluation à mi-parcours du PTBA 2021 du CERME	
Jour 4	07 h 30-17 h 30	✓ Mots introductifs ; ✓ Cadrage sur la mission ; ✓ Mise en place d'un présidium ; ✓ Rappel des dispositions pratiques ; ✓ Travaux en sous-commissions ;	Directeur/SPM/SGF du CERME/Participants
Jour 5	07 h 30-17 h 30	✓ Plénière pour la restitution et la validation des outils ; ✓ Présentation sur les principes et les approches de mise du CERME ; ✓ Débats et échanges	Sous-commissions, Participants
Jour 6	07h 30-14h	✓ Présentation du niveau d'exécution physique et financière du PTBA 2021 du CERME au 30 juin 2021 ; ✓ Présentations des autres spécialistes sur leurs activités ✓ Débats-échanges et approches de solution sur les contraintes et difficultés soulevées	Responsables composantes
	14h-17h	Retour des participants à Lomé	Organisation

**RETRAITE DE CONCEPTION DES INTRANTS RELATIFS AUX ETUDES ARCHITECTURALES,
TECHNIQUES COUPLEE D'UN ATELIER DE VALIDATION DE VALIDATION DESDITS OUTILS ET
D'APPROPRIATION DES ACTIONS, ACTIVITES, JALONS ET MECANISME DE MISE EN ŒUVRE DU
CERME PAR LES ACTEURS IMPLIQUES**

Cahier de charges des commissions

	Entités	Compositions	Effectif	Missions
1	Commission de réflexion sur la conception architecturale			proposer une ligne directrice architecturale de la plateforme technique, la cartographie et de, la conception des plans de l'immeuble devant abriter le CERME. Elle définira sommairement la façon devant être le CERME, le projet de faisabilité, les intrants, input et output relatifs à l'architecture ou squelette du bâtiment (dimensions, hauteur, ouvrages), les objectifs, résultats et livrables attendues de l'étude architecturale, la méthodologie, les spécialistes domaines et le temps d'intervention nécessaires.
2	Commission de réflexion sur la conception structurale			proposer une ligne directrice relative à la structuration ou l'ossature de la plateforme technique, la cartographie de l'immeuble devant abriter le CERME. Elle définira sommairement la façon devant être le CERME, le projet de faisabilité, les intrants, input et output relatifs à la structuration du bâtiment (dimensions, hauteur, ouvrages), les objectifs, résultats et livrables attendues de l'étude architecturale, la méthodologie, les spécialistes domaines et le temps d'intervention nécessaires.
3	Commission de réflexion sur la conception géotechnique			- ressortir les aspects liés à l'étude du sol (site), architecturaux, pédologiques, les exigences en matière de matériaux, d'essais, de laboratoires et de carrières d'emprunt. - Elle définira sommairement la façon devant être le CERME, le projet de faisabilité, les intrants, input et output relatifs à la structuration du bâtiment (dimensions, hauteur, ouvrages), les objectifs, résultats et livrables attendues.
4	Commission de réflexion sur la conception topographique			- d'arrêter une ligne conductrice en matière de topographie, les levées, les plans. - Elle définira sommairement la façon devant être le CERME, le projet de faisabilité, les intrants, input et output relatifs à la structuration du bâtiment (dimensions, hauteur, ouvrages), les objectifs, résultats et livrables attendus.
5	Commission de réflexion sur le génie électrique-			déterminer la ligne directrice relativement aux aspects génie électriques-plomberie, la qualité

	plomberie sanitaire			des matériels et les normes, textes inhérents. • Elle définira sommairement la façon devant être le CERME, le projet de faisabilité, les intrants, input et output relatifs à la structuration du bâtiment (dimensions, hauteur, ouvrages), les objectifs, résultats et livrables attendues de l'étude architecturale, la méthodologie, les spécialistes domaines et le temps d'intervention nécessaires.
6	Commission de réflexion sur les aspects socio-économico-financiers			• proposer une ligne directrice sur les aspects sociaux, genre, économiques et financiers.
7	de réflexion sur les aspects environnementaux			• matérialiser les grandes orientations sur la prise en aspects environnementaux dans la réalisation des travaux de l'immeuble du CERME.